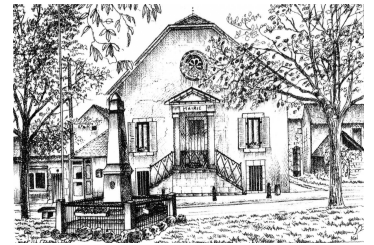




FLASH

MAIRIE DE SAVIGNY-LE-SEC
TEL/FAX : 03 80 35 75 79 – Email : mairiesavignylesec@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.savigny-le-sec.fr>



Yves Ducourtioux

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

Étaient présents sous la présidence de M. STAIGER J.M., Maire :

Mmes DEMOUGEOT -JACOB -SCHMITT -SICCARDI

MM. CHAUME-GAUTIER -GREBILLE-HERMANN -LOEGEL -NOIROT -PRATBERNON

Étaient excusées : Mme BLANC (pouvoir à M. CHAUME), Mme GONZALEZ (pouvoir à M. HERMANN)

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie.

Tous renseignements complémentaires concernant les sujets évoqués dans ce flash pourront être demandés en Mairie.

BUDGET COMMUNAL

Compte Administratif 2010 :

Le Maire après avoir exposé les comptes, assisté aux débats et répondu aux différentes questions passe la présidence au 1^{er} adjoint et quitte la séance. Le compte administratif qui présente un excédent de fonctionnement de 286 484.17 € et un excédent d'investissement de 92 816.52 € est adopté à l'unanimité. Le résultat d'exploitation cumulé s'élève à 529 196, 09 €.

Compte de Gestion

Le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par le percepteur conforme au compte administratif.

Affectation du résultat

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et des reports des années antérieures, le Conseil Municipal affecte les sommes suivantes :

- en dépenses d'investissement : 70 547.48 €
- en recettes de fonctionnement : 529 196.09 €

Budget Primitif 2011

Le Maire présente les propositions budgétaires préparées par la commission finances pour l'année 2011. Ce budget qui s'équilibre (dépenses-recettes) à 1 125 496.09€ en fonctionnement et à 937 143.09 € en investissement, est adopté à l'unanimité.

(Le taux des 4 taxes sera examiné lors du prochain conseil, les documents n'étant pas parvenus en mairie)

BUDGET ANNEXE LOCAL COMMERCIAL

Compte administratif 2010

Ce dernier qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 849,89 € et un excédent d'investissement de 7 742.48 € est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion

Celui-ci, conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

En dépenses d'investissement : 16 021.18 € ; En recettes de fonctionnement : 847.67 €.

Budget primitif 2011

Le Maire présente le budget primitif qui s'équilibre (dépenses-recettes) à 3 947.67 € en fonctionnement et à 16 821.18 € en investissement. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

AMORTISSEMENT FRAIS DE PLU

Par réglementation budgétaire, il est nécessaire d'amortir les frais relatifs à l'élaboration du PLU sur :

- études : 10 ans et insertion : 5 ans

BAIL LOGEMENT COMMUNAL 23 RUE DE LA MARE

La famille qui avait loué l'appartement situé 23, rue de la Mare, a quitté son logement pour des raisons personnelles. Ce dernier a été reloué à M. et Mme CHANTELOUBE en attente de la construction de leur maison.

BAIL COMMERCIAL «LE SAVIGNIEN»

Le gérant actuel a fait savoir qu'il cessait son activité au 30 juin 2011. Ce commerce est donc à reprendre pour le 1^{er} juillet (sans mise de fonds). Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner en mairie.

ETUDES AU TITRE DE « VILLAGES Avenir »

Ces études portent sur l'aménagement des différents biens municipaux (maison Sandoz, mairie, local commercial et CLSH), la possibilité de construction d'une cantine vers l'école maternelle, le devenir du terrain de l'ancienne salle des fêtes et l'intégration d'un réseau de chauffage plaquettes bois comprenant la mise en place de 2 ou 3 chaudières afin de chauffer par ce système l'ensemble des bâtiments communaux.

POINT SUR TRAVAUX :

Déviaton : Les plantations sont terminées sur le secteur de Savigny.

Un chemin rural sera réalisé pour accès à des parcelles agricoles enclavées.

Des caniveaux de récupération d'eau ont été réalisés de chaque côté de la voie afin de récupérer les eaux de ruissellement et de les traiter dans les différents bassins.

La route de Marsannay est réouverte.

La route de Norges sera fermée entre le 11 avril et le 27 mai au maximum.

Le raccordement de la déviation avec la D 903 au niveau du bois de Norges est prévu en Mai. Une gêne à la circulation pourra être occasionnée.

L'ouverture de la déviation est confirmée avant la fin de l'année.

Messigny : Pour information, la rue principale sera interdite à toute circulation du 11 avril au 10 juin entre la place de l'Eglise et le rond point allant sur Vantoux de 8 h 30 à 16 h 30.

- Une éolienne a été installée pour alimenter le mât fournissant l'éclairage du parking de la salle des fêtes.

- Un aménagement paysager a été réalisé au Puits d'Orbas.

- Un enrochement a été refait au niveau du bassin. Il est demandé de ne rien jeter dedans.

- Les dossiers de demandes de subventions pour la réfection des toits de la mairie et de l'église sont complets et recevables par les différentes collectivités.

COMPTE RENDU DE REUNIONS :

Syndicat d'Electrification : le budget a été voté.

Communauté de communes : un appel d'offres a été lancé pour le ramassage des ordures ménagères pour un an. Le SMOM, moins-disant, a été retenu.

INFORMATIONS COURANTES

▪ L'ONF se propose de réaliser le marquage des coupes au moyen de plaques afin de les identifier et de les repérer.

▪ Ecoles :

▪ Le Maire a reçu l'inspectrice de circonscription. L'effectif de l'école élémentaire devrait s'élever à 78 élèves à la prochaine rentrée. Les 4 classes pourraient être conservées.

▪ Gestes de premiers secours : M. Chanteloube, pompier professionnel, propose de refaire une formation sur les gestes de premiers secours et sur l'emploi du défibrillateur le **9 avril 2011 à 10h00**.

▪ Exposition des artistes : Celle-ci aura lieu le **9 avril de 14h00 à 20h00 et le 10 avril de 10h30 à 18h00** à la salle à usages multiples. L'entrée est gratuite.

Venez nombreux admirer les œuvres de nos artistes locaux et leurs invités. Le vernissage est prévu le samedi 9 avril à 17 h.

▪ Œufs de pâques : Comme les années précédentes, la municipalité invite tous les enfants de la commune à ramasser les œufs de pâques le 24 avril à 11h30 sur la place

▪ Déchetterie : A compter du 30 mars, la déchetterie est ouverte les **mercredis et vendredis de 15h00 à 19h00, les samedis de 13h00 à 17h00**

▪ Site internet : un nouveau site communal a été créé. Il sera mis en ligne prochainement à l'adresse suivante :

<http://www.savigny-le-sec.fr> De nombreuses rubriques ont été ajoutées. D'ici quelques semaines, il sera possible d'accomplir différentes formalités en lignes. A son lancement quelques dysfonctionnements sont possibles notamment dans les liens. Merci de nous faire savoir ce que vous en pensez et de nous faire part de vos remarques.

Par ailleurs un groupe de messagerie a été créé. Il permettra de vous communiquer instantanément toutes sortes d'informations pratiques (alertes météo, coupure de réseau d'eau, d'électricité, animations...) et de publier des photos. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe (adresse cachée) merci de nous la communiquer par mail à : mairiesavignylesec@wanadoo.fr

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 29 AVRIL 2011 A 20H30

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRIMITIF 2011

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre		Budgétisé 2010	Réalisé 2010	B.P. 2011
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	163 364.00		70 547.48
020	Dépenses imprévues			60 000.00
040	Opérations d'ordre entre section		82.57	
16	Remboursements d'emprunts	22 130.00	22 067.96	39 250.00
20	Immobilisations incorporelles	25 000.00	4 823.01	52 500.00
21	Immobilisations corporelles	996 506.00	512 248.11	714 845.61
	TOTAL DEPENSES	1 207 000.00	539 221.65	937 143.09

RECETTES

Chapitre		Budgétisé 2010	Réalisé 2010	B.P. 2011
021	Virement de la section fonctionnement	469 400.00		706 796.09
040	Opérations d'ordre entre section		4 268.57	900.00
10	Dotations Fonds divers	419 864.00	419 954.00	119 447.00
13	Subventions d'investissement	317 736.00	145 815.60	110 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	62 000.00	
	TOTAL RECETTES	1 207 000.00	632 038.17	937 143.09

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

92 816.52 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre		Budgétisé 2010	Réalisé 2010	B.P. 2011
011	Charges à caractère général	96 700.00	79 895.83	105 300.00
012	Charges de personnel	216 400.00	211 820.85	247 500.00
023	Virement à la section d'investissement	469 400.00		706 796.09
042	Opérations d'ordre entre section		4268.57	900.00
65	Autres charges gestion courante	46 500.00	43 413.56	48 900.00
66	Charges financières	13 000.00	12 884.96	12 100.00
67	Charges exceptionnelles	200.00	142.50	4000.00
	TOTAL DEPENSES	842 000.00	354 526.27	1 125 496.09

RECETTES

Chapitre		Budgétisé 2010	Réalisé 2010	B.P. 2011
002	Excédent antérieur reporté	313 259.40		529 196.09
013	Atténuations de charges	1 640.60	9 583.3	13 000.00
042	Opérations d'ordre entre section		82.57	
70	Produits des services	41 900.00	45 834.94	43 600.00
73	Impôts et taxes	245 000.00	272 378.08	261 400.00
74	Dotations, participations	148 200.00	203 691.49	172 300.00
75	Autres produits de gestion courante	92 000.00	102 131.72	102 000.00
76	Produits financiers		4.86	
77	Produits exceptionnels		7 703.40	4000.00
	TOTAL RECETTES	842 000.00	641 010.44	1 125 496.09

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

286 484.17 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31 DECEMBRE 2010

529 196,09 €

SYNTHESE BUDGET

Quelques explications : le budget d'une commune est divisé en 2 parties :

Fonctionnement : concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et l'entretien courant de la collectivité comme les salaires du personnel communal, l'achat de petites fournitures etc.

Investissement : ce sont toutes les dépenses de la commune destinées à réaliser des équipements comme la construction d'un bâtiment (salle à usages multiples...), la réfection d'une route ou l'aménagement d'équipement sportif.

Pour faire le budget de fonctionnement, il faut connaître en premier quelles seront les ressources. Les recettes se composent pour l'essentiel des impôts locaux, de diverses taxes, des dotations de l'Etat (DGF par ex.) et des emprunts. Les collectivités locales ont la possibilité d'emprunter auprès des banques. Une fois que le montant des recettes est connu, les dépenses de fonctionnement peuvent être prévues.

Le budget d'investissement peut ensuite être élaboré. Les investissements que la collectivité pourra faire dépendent de l'excédent du budget de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses). Cet excédent est alors transféré en recette d'investissement et permettra à la collectivité d'envisager de nouveaux équipements.

Pour investir, une commune a deux possibilités :

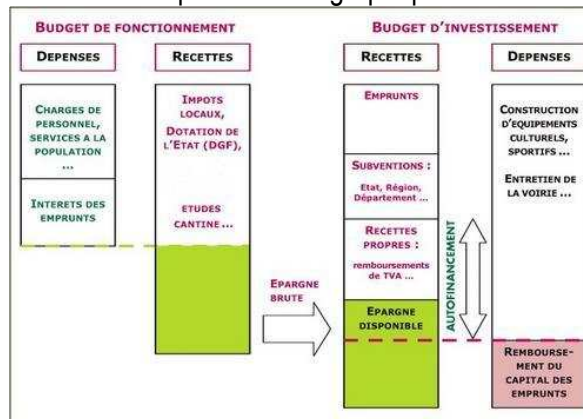
Par autofinancement : il faut que la commune dégage un excédent de fonctionnement. Pour cela soit elle a suffisamment de recettes par rapport à ses dépenses, soit elle réduit son train de vie et limite ses dépenses de fonctionnement pour dégager un excédent, soit elle augmente les impôts locaux.

Par l'emprunt : elle s'adresse aux banques pour financer ses Investissements.

Certains investissements ouvrent droit à l'obtention de subventions de la part de l'Etat, du Conseil Régional ou du Conseil Général. Les budgets de fonctionnement et d'investissement doivent toujours être votés en équilibre.

Le vote du budget est un moment important dans la gestion de la collectivité.

Représentation graphique :



La commune a obligatoirement son compte bancaire au Trésor Public. Lequel n'accepte aucun découvert.

Un maire ne peut pas manipuler d'argent, ni en liquide ni par chèque. Vieux principe de la comptabilité publique locale : le Maire ordonne, mais c'est le comptable (percepteur) du Trésor Public qui dispose seul de l'accès au compte. Le Maire n'est autorisé à établir des mandats (dépenses) que dans la limite du budget prévisionnel qui a été voté par les membres du conseil municipal.

Concrètement, le Maire signe un **mandat de paiement** quand il s'agit d'une dépense ou un **titre de recette** quand il s'agit d'une recette. Le receveur municipal contrôle la conformité au budget et les pièces, notamment les pièces jointes (factures, marchés, etc...), puis il effectue les mouvements sur le compte bancaire.

La séparation de l'ordonnateur (maire) et du comptable (percepteur) garantit la qualité du contrôle de légalité des opérations.

Plusieurs documents sont établis :

Le **compte administratif** est un compte de résultats. C'est le résultat de l'exécution par le maire du budget voté par l'assemblée municipale pour une année civile après la clôture des comptes.

Le **compte de gestion** est établi parallèlement par le Receveur municipal. Il doit être adopté au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice. Il doit absolument correspondre au centime près au compte administratif.

Le **budget primitif** doit intervenir avant le 31 mars. C'est le budget qui prévoit les dépenses et les recettes sur l'exercice qui correspond obligatoirement à l'année civile. C'est aussi une autorisation faite au Maire de dépenser.

Sur le budget 2010 un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 286 000 € a été dégagé grâce à une gestion saine et rigoureuse des finances communales et de l'implication des élus et de bénévoles dans de nombreuses actions. Ce bon résultat a autorisé des investissements conséquents pour plus de 520 000 € (réfection voirie lotissement Meix des Puits et des Chevrières, équipement en panneaux indicateurs, acquisition d'un ensemble agricole, création du bassin d'agrément, des annexes et du parking de la salle des fêtes, acquisition de la propriété «Sandoz» qui jouxte la mairie. Des travaux conséquents sont prévus pour 2011 : réfection des toitures de la mairie et de l'église, réfection des chaussées sur le dessus de la rue de la Mare et du chemin d'Epagny, création de dispositifs de sécurité routière, mise en place d'une aire de jeux pour enfants et étude d'aménagement des locaux publics.